LES ASSUREURS ET LES BANQUES NOUS DOIVENT DE L’ARGENT. RÉAGISSEZ !



Photo : Exoportail.com

Je vous invite à prendre connaissance de l’article de la journaliste Dominique Simonnot que j’ai extrait du “Canard enchaîné” en date du 11 juin 2014 et que j’ai téléchargé à l’adresse :

https://dl.dropboxusercontent.com/u/16074056/Les%20banques%20nous%20doivent%20de%20l%27argent.pdf

Si l’on croit cette journaliste, et pourquoi en douterait-on ? les assureurs doivent restituer la différence entre les primes encaissées au titre de l’assurance obligatoire (décès, accident ou maladie) pour les prêts immobiliers ou à la consommation, et les sommes versées lors de sinistres couvrant ces risques. Cette différence est remise aux banques (qui servent dans les deux sens d’intermédiaires entre vous

et l’assureur) et la loi leur fait obligation de restituer cet argent, ce qu’elles ne font pas !

Le site “Action civile” vient d’engager un bras de fer avec les banques, soutenu par les victimes de cette arnaque dont vous faites peut-être partie. Si c’est le cas, l”Action civile” vous invite à vous manifester en posant gratuitement et en quelques clics votre réclamation sur son site. Le 10 juin 28 475 plaignants s’étaient déjà inscrits; au moment où j’écris ces lignes ils sont 48 485. Si l’action de groupe menée par le site, et soutenue par des avocats célèbres aboutit, le site se paiera à hauteur de 15% des sommes récupérées.

Pour poser votre réclamation c’est ici : http://www.actioncivile.com/action-collective/assurance-emprunteur